



Congés et jour de repos flottant

Par **JL28260**, le **29/07/2014** à **13:37**

Bonjour,

Mon entreprise fonctionne selon le mode suivant : ouvert du lundi au samedi. J'ai deux repos : le dimanche - fixe, et un jour flottant (lundi, mardi, mercredi ou jeudi)
Je cotise 2,5 jours de congés par mois.

Lorsque je prends plusieurs jours de congés, si mes congés couvrent partiellement une semaine, je n'ai plus de repos flottant sur cette semaine là ?
Est-ce normal ?

JL

Par **P.M.**, le **30/07/2014** à **09:44**

Bonjour,

Vous ne cotisez vraisemblablement à rien pour les congés payés mais vous acquérez 2,5 jours ouvrables par mois de travail...

Le plus simple serait de prendre des semaines entières mais il faudrait savoir combien de temps les plannings sont fixés à l'avance et si le jour flottant de repos hebdomadaire répond à une règle...

Par **hisland**, le **22/01/2015** à **11:38**

bonjour en travaillant 6 jours sur 7 du lundi au samedi avec 1 jours de repos par semaine flottante si un jours ferie tombe sur mon jours de repos ai je le droit de recuperer mon jour de repos.CDT

Par **P.M.**, le **22/01/2015** à **11:47**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...